



syndicat national autonome
du personnel de la BANQUE de FRANCE
Syndicat National Autonome Banque de France
74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01
Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - <http://www.snabf.org> - e-mail : snabf@snabf.org

Solidaires



Synthèse et analyse rapide de la séance du CCE BdF du 26/09/2003

Comme nous l'avions malheureusement envisagé, Trichet est resté campé, pour l'essentiel, sur ses positions. La réussite de notre mobilisation du jeudi 25 septembre (>70% de grévistes dans le Réseau)n'a pas débouché sur le "grand soir". Cette séance marathon (du 26/09 09h00 au 27/09 01h00)et la discipline intersyndicale que nous avons respectée, à 6 OS, pour enfoncer le clou des rapports d'experts brillamment exposés en réunion, n'ont débouché que sur des amendements à la marge, pour ce qui concerne les implantations et les emplois.

Même si certains de ces amendements nous semblent cohérents (Béziers ou Cluzes par exemple), d'autres restent aberrants au vu des fermetures maintenues (Aurillac).

Sans entamer de polémique inutile, l'attitude de la CFE-CGC, qui a fait du bilatéral avec Trichet jusqu'à la veille du CCE, a été inqualifiable. Quand elle a compris qu'elle n'obtiendrait pas toutes ses demandes, malgré son réveil de dernière minute pour défendre les activités et les emplois, elle a tenté de bloquer la confrontation et les débats. Malgré tout, nous avons obtenu de suspendre la séance pour la poursuivre mardi 30 septembre après-midi.

Sur les conseils des experts juridiques que nous avons désignés en CCE, nous avons demandé de poursuivre la séance du 2ème CCE pour obtenir des modifications sur les plans de sauvegardes de l'emploi (2 plans réseau 2004-2006 et clientèle 2004) et corriger leurs incohérences. Par ce biais, qui constitue un levier dans le cadre du rapport de forces engagé avec la Banque, nous espérons encore obtenir quelques avancées pour maintenir des implantations et des emplois. Même si Trichet ne nous concède que peu de choses, nous sommes déterminés à continuer jusqu'au 3ème et dernier CCE du 28 octobre pour infléchir ses orientations.

D'après nos experts juridiques, les plans de sauvegardes de l'emploi (PSE, nouvelle dénomination des plans sociaux) sont "carents dès l'origine", car certaines mesures sont illégales ou discriminatoires. Nous aurions de très bonnes chances d'obtenir leur suspension ou leur annulation auprès des tribunaux si les élus du CCE votaient un recours. Cette décision peut-être prise jusqu'à la dernière séance (28/09), celle où les élus se prononcent d'abord sur le projet au plan économique et ensuite sur le volet social.

Mais, cette victoire probable auprès des tribunaux peut n'entraîner qu'un délai de quelques semaines, le temps pour la Banque de reprendre la procédure au départ du 1er CCE. Rien ne peut l'obliger, par voie de justice, à faire bouger la partie économique du plan, c'est-à-dire à diminuer le nombre des fermetures de succursales et des suppressions d'emplois. Nous ne devons donc pas nous leurrer sur les résultats, mais juger de la pertinence d'utiliser cette disposition légale pour faire progresser nos revendications dans l'intérêt de tous nos collègues et notamment de ceux qui sont directement concernés.

Nous n'aurons aucune pudeur pour utiliser ce levier vis-à-vis du gouverneur, qui n'a lui pas hésité à nous faire du chantage durant la séance du CCE, pour ce qui concerne la tenue des comptes des agents actifs et retraités. Jusqu'au bout de la procédure nous allons utiliser cette position de force pour le faire amender encore un peu son projet de restructuration, obtenir un traitement juste et équitable de l'ensemble de nos collègues concernés et améliorer les contreparties sociales des mesures d'accompagnement du plan.

Voilà où nous en sommes réellement à l'issue de la suspension de la séance du 2ème CCE. Notre marge de manœuvre est étroite et nous devons peser toutes les conséquences possibles de nos actes. Comme elle s'y est engagée durant la tournée dans le réseau, l'intersyndicale ne veut pas gagner du temps pour simplement reculer les échéances, mais elle souhaite utiliser tous les moyens des instances, issus du Code du Travail, qui permettent de grappiller encore quelques changements dans l'intérêt de tous.

Pour conclure, quelques résultats des débats du CCE nous semblent montrer que le combat de ces derniers mois n'a pas été vain. Pour la première fois, le gouverneur, dont la parole enregistrée au Verbatim de la séance n'est pas neutre, a montré une volonté réelle de reprendre la main sur le Métier 2 qui reste le pilier central de notre réseau. Nous ne conserverons pas le monopole du tri comme nous le souhaitions, mais la Banque paraît déterminée à obtenir de véritables garanties pour stopper la fuite en avant et conserver une place prépondérante dans cette activité. Pour les autres métiers (10 et 11), nous devons continuer de nous battre pour faire reconnaître la nécessité d'apporter de meilleures réponses de proximité (prise en compte des territoires, bassins d'emplois et communautés) notamment en étoffant les moyens des structures allégées pour pérenniser leur existence. Nous devons aussi obtenir un bilan à l'issue de la restructuration afin de pouvoir nous repositionner.

Pour demain, l'essentiel de nos énergies va être consacré à obtenir des garanties que les mutations ne soient pas imposées, qu'elles respectent au premier chef le principe de proximité et que nous puissions conserver des sureffectifs temporaires ou permanents pour gérer au mieux la période transitoire.

pour la Permanence,

Frédéric Philippe